



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14324  
7 janvier 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/  
FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 24 DECEMBRE 1980, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES ET CONTENANT UN NOUVEL APPEL EN VUE D'OBTENIR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement ce nouvel appel que je lance à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées en vue d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de la Force a été soulignée à maintes reprises par le Conseil de sécurité, qui a plusieurs fois prolongé son stationnement dans l'île. Dans sa résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, le Conseil, prenant note de mon rapport en date du 1er décembre 1980 (S/14275), a décidé de prolonger à nouveau, d'une période prenant fin le 15 juin 1981, le stationnement à Chypre de la Force et m'a prié de poursuivre ma mission de bons offices. J'ai fait savoir au Conseil que la présence continue de la Force demeurait indispensable et qu'en aidant à faire régner le calme dans l'île, la Force facilitait également la recherche continue d'un règlement pacifique.

Comme j'en ai informé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (A/35/385 - S/14100, A/35/659 et S/14275), un progrès considérable a été fait lorsqu'à la suite des efforts intenses entrepris dans le cadre de la mission de bons offices que m'avait confiée le Conseil, les négociations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque ont repris officiellement le 9 août 1980. Si les progrès ont été lents jusqu'à maintenant, les discussions ont dans l'ensemble été constructives et il faut espérer qu'un arrangement acceptable a enfin été trouvé permettant d'étudier et de négocier en commun, de façon soutenue, sérieuse et pragmatique, à la fois les problèmes fondamentaux se posant à Chypre et la façon d'aborder leur solution. Bien entendu, il est indispensable que la paix soit maintenue dans l'île - ce qui est la fonction de la Force - si l'on veut que les pourparlers aient une chance raisonnable d'aboutir.

Je suis toutefois dans l'obligation d'attirer l'attention sur les difficultés auxquelles je dois faire face pour maintenir la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en raison du déficit persistant de son budget. L'opération des Nations Unies à Chypre est financée en partie par des gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par des gouvernements qui versent des

contributions volontaires. Mais les contributions volontaires ont toujours été en deçà des besoins, ce qui a entraîné, pour la période prenant fin le 15 juin 1980, un déficit cumulatif qui dépasse 68 millions de dollars. En outre, 14,6 millions de dollars, dont 2 994 185 dollars ont déjà été reçus, sont nécessaires pour couvrir la partie des dépenses totales de la Force pour la période de six mois prenant fin le 15 décembre 1980 qui est normalement financée par des contributions volontaires. Il resterait des dépenses de l'ordre de 29, 3 millions de dollars, selon la pratique suivie jusqu'à présent, que les Etats qui fournissent des contingents devraient prendre à leur charge; ce montant comprend à la fois certaines dépenses supplémentaires remboursables et les dépenses ordinaires non remboursables engagées par ces Etats et assumées par eux (voir annexe). Les gouvernements concernés m'ont fait savoir qu'ils étaient de plus en plus profondément préoccupés par la charge financière disproportionnée qu'ils supportent depuis plus de 16 ans, et qui a obligé certains d'entre eux à modifier leurs engagements concernant leur participation à la Force. Je suis également préoccupé par le fait que la Force n'est pas en mesure de s'acquitter pleinement de ses engagements sur le plan financier et par les répercussions de cette situation sur la prolongation de l'opération de maintien de la paix.

J'estime indispensable de n'épargner aucun effort pour remédier à la grave situation financière de la Force. Pour ce faire, en vertu des arrangements en vigueur, il faut obtenir des contributions volontaires supplémentaires destinées à réalimenter le Compte spécial de la Force. Je prie donc instamment les gouvernements d'envisager d'augmenter leurs contributions, ou de commencer à verser des contributions volontaires, s'ils ne l'ont encore jamais fait. Je tiens également à exprimer l'espoir que les pays contribuant régulièrement au Compte de la Force pourront au moins maintenir le niveau de leurs contributions. Je prie maintenant votre gouvernement de répondre à mon appel en octroyant rapidement une contribution volontaire généreuse pour permettre à la Force de s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général,  
(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe

Situation financière de la Force des Nations Unies  
chargée du maintien de la paix à Chypre

Depuis 1964, 66 pays ont annoncé ou versé des contributions volontaires pour financer l'Opération des Nations Unies à Chypre. On trouvera dans le tableau ci-joint un état des contributions au Compte spécial de la Force depuis le début de l'opération, ainsi que des contributions annoncées et versées jusqu'à présent pour la période allant du 16 décembre 1979 au 15 juin 1980.

Pour doter la Force d'effectifs, les gouvernements qui fournissent un contingent lui affectent des membres de leurs forces nationales ainsi que d'autres ressources, ce qui représente des dépenses qu'ils évaluent actuellement à 29,3 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce chiffre représente : a) les soldes et indemnités ordinaires et les dépenses normales de matériel qu'en vertu des arrangements en vigueur l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents et qui constituent donc des dépenses relatives au maintien de la Force directement couvertes par les gouvernements qui fournissent des contingents; b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent au titre de la Force et dont, en vertu des arrangements en vigueur, ils seraient en droit de demander le remboursement à l'Organisation, mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'Opération des Nations Unies à Chypre.

Si l'on tient compte de ces deux éléments de dépenses, le coût effectif de l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois qui s'est terminée le 15 décembre 1980 se chiffrerait à environ 43,9 millions de dollars au total, répartis comme suit :

	<u>Millions de dollars</u> <u>E.-U.</u>
1. a) Soldes et indemnités ordinaires et dépenses normales de matériel;	
b) Certaines des dépenses supplémentaires et extraordinaires faites par les gouvernements qui fournissent des contingents et couvertes directement par eux .....	29,3
2. Dépenses qu'entraîne directement pour l'Organisation des Nations Unies le maintien de la Force et qui sont à la charge de l'Organisation (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires faites par les gouvernements qui fournissent des contingents et dont ils demandent le remboursement) financées au moyen de contributions volontaires .....	<u>14,6</u>
Total des dépenses	<u>43,9</u>

Les contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour financer le second de ces éléments de dépense, comme je l'ai indiqué dans les prévisions de dépenses figurant dans mon rapport au Conseil de sécurité du 3 juin 1980 (S/13972, sect. VI).

Les contributions volontaires versées par les gouvernements n'ont pas été suffisantes pour couvrir ces dépenses. Le déficit cumulatif pour la période allant du début de l'opération au 15 juin 1980 s'élève actuellement à 68,7 millions de dollars contre 58,4 millions de dollars il y a environ six mois, comme je vous l'ai indiqué dans ma lettre du 7 juillet 1980 (S/1405). Onze contributions d'un montant total de 2 994 185 dollars ont été reçues jusqu'à présent au titre de la partie des dépenses relatives au maintien de l'opération pendant la période de six mois qui s'est terminée le 15 décembre 1980 (soit 14,6 millions de dollars) qui doit être financée au moyen de contributions volontaires.

/...

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSEES AU COMPTE SPECIAL DE  
 LA FORCE AU 3 DECEMBRE 1980, POUR LA PERIODE ALLANT DU  
 27 MARS 1964 AU 3 DECEMBRE 1980

(En équivalents-dollars des Etats-Unis)

<u>Pays</u>	<u>37ème période 16/12/79 au 15/6/80</u>	<u>Total des contributions annoncées</u>	<u>Versements reçus</u>
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	525 000	19 025 000	19 025 000 h/
AUSTRALIE	50 000	2 369 889	2 369 889 a/h/
AUTRICHE	125 000	3 065 000	3 065 000 a/h/
BAHAMAS	500	500	500 h/
BELGIQUE	-	3 355 146	3 355 146
BOTSWANA	-	500	500
CANADA	-	-	- a/
CHYPRE	175 000	2 591 359	2 591 359 h/
COTE D'IVOIRE	-	60 000	60 000
DANEMARK	-	3 885 000	3 885 000 a/h/
EMIRATS ARABES UNIS	-	10 000	10 000
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	4 500 000	126 900 000	d/119 221 177
FINLANDE	-	900 000	900 000 b/
GHANA	-	76 897	76 897
GRECE	400 000	16 950 000	16 950 000
GUYANE	-	11 812	11 812
INDE	5 000	45 000	45 000 h/
IRAN	-	144 500	94 500
IRAQ	5 000	45 000	45 000 h/
IRLANDE	-	50 000	50 000
ISLANDE	3 000	56 157	56 157 h/
ISRAEL	-	26 500	26 500
ITALIE	-	6 381 645	6 347 129
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	-	50 000	50 000
JAMAIQUE	-	31 033	31 033
JAPON	200 000	3 040 000	3 040 000 h/
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE	-	600	600 e/
KOWEIT	-	115 000	115 000
LIBAN	-	3 194	3 194
LIGERIA	-	13 321	11 821
LUXEMBOURG	5 547	96 258	96 258 h/
MALAISIE	-	7 500	7 500
MALAWI	-	5 590	5 590
MALTE	-	1 820	1 820
MAROC	-	20 000	20 000

/...

<u>Pays</u>	<u>37ème période 16/12/79 au 15/6/80</u>	<u>Total des contributions annoncées</u>	<u>Versements reçus</u>
MAURITANIE	-	4 370	4 370
NEPAL	-	800	800
NIGER	-	2 041	2 041
NIGERIA	-	10 800	10 800
NORVEGE	-	5 868 265	5 868 265
NOUVELLE-ZELANDE	-	71 137	71 137
OMAN	-	8 000	8 000
PAKISTAN	-	41 791	41 791
PAYS-BAS	-	2 518 425	2 518 425
PHILIPPINES	-	11 500	11 500
QATAR	-	21 000	21 000
REPUBLIQUE DE COREE	-	16 000	16 000
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	1 500	1 500 f/
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	-	7 000	7 000
REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN	-	13 567	13 567
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	1 907 968	56 257 374 c/	56 257 374 a/b/h/
SENEGAL	-	4 000	-
SIERRA LEONE	-	46 425	46 425
SINGAPOUR	-	7 500	7 500
SOMALIE	-	1 000	1 000
SUEDE	-	6 120 000	6 120 000 a/b/
SUISSE	-	4 589 844	4 589 844
THAILANDE	-	2 500	2 500
TOGO	-	1 020	-
TRINITE-ET-TOBAGO	-	2 400	2 400
TURQUIE	-	1 839 253	1 839 253
URUGUAY	-	2 500	2 500
VENEZUELA	2 500	15 500	15 500 h/
VIET NAM	-	4 000	4 000 g/
YUGOSLAVIE	-	40 000	40 000
ZAIRE	-	30 000	30 000
ZAMBIE	-	38 000	28 000
<b>Total</b>	<u>7 904 515</u>	<u>266 931 733</u>	<u>259 151 873</u>

a/ Les montants indicatifs, pour une période de six mois, des dépenses que les gouvernements qui fournissent des contingents ont prises à leur charge (voir plus haut, annexe, p. 1, rubrique 1 du tableau) s'établissent comme suit : Australie : 523 000 dollars; Autriche : 1,9 million de dollars; Canada : 8,1 millions de dollars; Danemark : 600 000 dollars; Royaume-Uni : 14,4 millions de dollars et Suède : 3,8 millions de dollars.

(Suite des notes page suivante)

/...

---

b/ La somme à verser a été ou sera déduite du montant des dépenses dont le gouvernement peut demander le remboursement.

c/ Montant maximum annoncé.

d/ Montant maximum annoncé. Le montant final de la contribution sera fonction des contributions des autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues en 1964, 1965 et 1966.

h/ En outre, les contributions ci-après ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 juin au 15 décembre 1980 : Allemagne, République fédérale d' : 525 000 dollars; Australie : 50 000 dollars; Bahamas : 500 dollars; Chypre : 175 000 dollars; Inde : 5 000 dollars; Iraq : 5 000 dollars; Islande : 3 000 dollars; Japon : 200 000 dollars; Luxembourg : 5 548 dollars; Royaume-Uni : 2 022 637 dollars; et Venezuela : 2 500 dollars.

-----

